

# La Lettre

## de l'Observatoire Social de Lyon

n°05 - Mai 2010



**Edito** Depuis le centenaire de la Loi 1901, les relations entre les associations et les collectivités publiques (Etat, Collectivités territoriales) sont au cœur des préoccupations des élus des deux entités. Deux questions fondamentales peinent à trouver une réponse satisfaisante pour les deux parties : la place des associations dans la mise en œuvre de missions de services publics et la pérennisation des moyens alloués par les collectivités publiques aux associations.

Bureau d'études associatif, l'OSL est amené à intervenir sur ces questions. En menant différentes études et accompagnements sur la vie associative, notre équipe a identifié quelques éléments d'analyse sur la qualité de cette relation présentés succinctement dans cette Lettre.

### ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES PUBLIQUES

La vie associative française est représentée par 1,1 million d'associations, 15 millions de bénévoles et 1,9 million de salariés (à temps plein ou à temps partiel) / (V. Tchernonog, 2006). Cette vitalité associative intervient bien souvent en relais de l'action publique. L'objet associatif, qui fonde l'utilité sociale de l'association, rencontre bien souvent la notion de service public. Les frontières sont parfois floues ou poreuses (par exemple, coexistence d'écoles de musique, d'offices de tourisme... sous statut associatif ou municipal).

#### 3 types de réactions associatives face aux institutions publiques

Depuis une décennie — au moins — (circulaire Raffarin de décembre 2000 et suivantes), la **reconnaissance** de ce rôle est régulièrement rappelée par les pouvoirs publics. La **sécurisation des financements** par subvention à partir de la signature de conventions d'objectifs pluri-annuelles garantissant le niveau de financement sur plusieurs années est la marque la plus importante de cette reconnaissance.

Lors des études que nous avons menées sur la vie associative, nous avons pu identifier la prégnance de la question de la relation avec les institutions publiques qui est orientée, du côté des

associations, sur leur capacité à respecter leur projet associatif et à se donner les moyens d'innover socialement comme plus-value de cette relation. Nous avons pu repérer trois types de réactions qui semblent prédominer dans la vie associative (et qui peuvent aussi être lues comme des étapes de la vie d'une association) face à la relation avec les institutions publiques:

- ◇ Les associations qui maintiennent une relation « **traditionnelle** » avec les collectivités publiques sont en grande proximité avec les échelons communaux, voire intercommunaux
- ◇ Les associations centrées **sur le maintien de leurs moyens**, en particulier l'emploi. La recherche de financement peut parfois réinterroger (voir mettre en danger) le projet associatif
- ◇ Les associations qui **recherchent un équilibre entre leur projet associatif et le développement de leurs moyens** sont plutôt dans une relation de grande proximité avec leurs collectivités publiques de référence et s'intéressent aux échelons régionaux, nationaux, voir européens.

■ Les relations entre la vie associative et les collectivités publiques sont souvent pensées autour du soutien financier des collectivités aux associations. D'autres formes de relations complètent ce soutien : soutien technique, logistique (mise à disposition de moyens), participation à des instances techniques (reconnaissance de l'expertise associative).

Toutefois, les véritables évolutions dans la relation ont effectivement eu lieu sur la question des financements. Lors des accompagnements et études réalisés par l'OSL, une question revient en particulier : **le recours à la commande publique sur une part des activités associatives jusque là subventionnées**. Certains secteurs (formation, insertion par l'activité économique...) sont plus particulièrement concernés. Il s'agit d'un changement dans la nature de la relation que les associations ont établie avec les collectivités publiques. Alors que la subvention est allouée à partir d'une proposition de l'association, l'appel d'offres ou l'appel à projets émane directement de la commande publique. Un consensus émerge lentement sur la **nécessité de valoriser l'utilité sociale de l'association** dans le cadre du recours à la procédure d'appel d'offres. Le recours à l'appel d'offres oblige l'association à développer de nouvelles compétences pour répondre de façon adéquate à un environnement concurrentiel sur lequel elle n'est, pour l'instant, pas outillée.

■ Quelques éléments de réflexion issues des études réalisées par l'OSL :

Les relations entre associations et collectivités publiques sont désormais plus formelles, les engagements réciproques plus explicites... mais la complexité croissante de ces relations peut empêcher ou limiter le développement des petites associations qui peuvent manquer d'outils ou de ressources pour appréhender cette complexité. Par ailleurs, les changements qui ont eu lieu et qui s'annoncent au sein des collectivités publiques (nouvelles répartition des compétences entre collectivités...) impactent la vie associative.

Face à ces constats, il existe une véritable nécessité pour la vie associative, de comprendre ces enjeux et de s'outiller afin de **dessiner de véritables plans d'action sur leurs stratégies partenariales** incluant les autres associations (permettant aux associations d'étudier l'intérêt et les conditions de faisabilité de regroupements ou mutualisations qui constituent une demande récurrente des financeurs publics de la vie associative), les collectivités publiques (diversifier les types de relations) et le monde économique (pour passer d'un sentiment concurrentiel à une logique de partenariats).

Contact:

david.chevallier@observatoire-social.org

---

## DES NOUVELLES DES ETUDES

### Travaux de l'OSL, récents ou en cours, sur la vie associative et les collectivités publiques :

- ▶ Formation « *Associations et collectivités territoriales* » pour le CCO Jean-Pierre Lachaize dans le cadre de son programme de formation « Associations, mode d'emploi », avril 2010
- ▶ *Accompagnements des écoles de musique du Cher* dans le cadre Dispositif Local d'Accompagnement—DLA—pour le Fédération des Œuvres Laïques du Cher
- ▶ *Les associations et les droits des femmes dans les Bouches-du-Rhône*. En cours, pour le Conseil général des Bouches-du-Rhône, en collaboration avec le cabinet Ramboatiana et Lombardi

- ▶ *Les associations et l'insertion par l'activité économique* dans les Bouches-du-Rhône, pour le Conseil général des Bouches-du-Rhône. En collaboration avec le cabinet Ramboatiana et Lombardi
- ▶ *Associations, territoires et régulations*, pour le SGAR Rhône-Alpes. Recherche-développement sur la participation associative à la dynamique de leurs secteurs d'activité et territoire. En collaboration avec l'OMI (Organisation Marchande et Institutions) et l'Institut Régional de Travail Social de Lorraine — Université de Reims, 2006

---

### L'équipe de l'OSL :

Christian HARZO (directeur), Virginie BONNAL, David CHEVALLIER, Stéphanie PERRET, Josselin BERNEDE

OSL • 29 rue du Plat - 69002 Lyon • Tel. 04 78 38 52 00 — Fax 04 78 38 52 02 • oslyon@yahoo.fr  
www.observatoire-social.org